

<u>Département</u> <b>LOIRET</b>
<u>Canton</u> <b>CHALETTE SUR LOING</b>
<u>Commune</u> <b>AMILLY</b>

République Française

POLI N° 85/2019  
MP/MCB

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

Annule et remplace l'arrêté n°130/2017.

Objet : Arrêt et stationnement interdits à tous véhicules rue Jules Ferry, sur une distance de 100 mètres, au niveau du n° 112 en direction de la rue Raymond Tellier

Le Maire de la ville d'Amilly,

Vu le Code de la Route,

Vu le Livre 1, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> parties de la Signalisation Routière,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2213-1 et L.2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire l'arrêt et le stationnement de tous véhicules rue Jules Ferry, sur une distance de 100 mètres au niveau du n°112 en direction de la rue Raymond Tellier

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

L'arrêt et le stationnement de tous véhicules est interdit rue Jules Ferry, sur une distance de 100 mètres au niveau du n°112 en direction de la rue Raymond Tellier,

**ARTICLE 2 :**

La pose de panneaux de signalisation « Arrêt et stationnement Interdit » de type B6d avec un panneau de type M8a bis précisant l'interdiction sur 100 mètres sera assurée par les services techniques de la ville.

Le marquage sur bordure de trottoir sera également effectué par les services techniques de la ville.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté prendra effet le jour de la mise en place de ces panneaux.

**ARTICLE 4 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**POLI N° 85/20019  
MP/MCB  
(Suite n° 1)**

**ARTICLE 5 :**

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'AME,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale d'AMILLY,
- Monsieur le Directeur d'AMELYS,
- Monsieur le Directeur Transports DARBIER,
- Les Services Techniques de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Education de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Communication de la Ville d'AMILLY.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne,

Fait à AMILLY  
Le 31 Juillet 2019  
Signé Gérard DUPATY

*Pour Extrait Conforme,  
Pour le Maire et par délégation,*

*Monsieur Michel PECHER,  
9<sup>ème</sup> Adjoint à la Sécurité, Médiation*

